

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1..../...1.
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Sophie Matharan	MATHARAN Sophie	MATHARAN Sophie
Liste conduite par Sophie Matharan	KEBE Hussen	COSTIL Xavier
Liste conduite par Sophie Matharan	GARRAUD Marianne	
Liste conduite par Sophie Matharan	GIRARD Nicolas	
Liste conduite par Sophie Matharan	EVRAUD Emilie	
Liste conduite par Sophie Matharan	DE LOS BUEIS Olivier	
Liste conduite par Sophie Matharan	RAFFIER Natacha	
Liste conduite par Sophie Matharan	COSTIL Xavier	
Liste conduite par Sophie Matharan	BRASSAC Leslie	
Liste conduite par Sophie Matharan	CRAFFK Pascal	
Liste conduite par Sophie Matharan	JULLIARD Karine	
Liste conduite par Sophie Matharan	HOUEIX Pascal	
Liste conduite par Sophie Matharan	PERROT Laurence	
Liste conduite par Sophie Matharan	BEULZ Noé	
Liste conduite par Sophie Matharan	CROUZET Jessica	
Liste conduite par Sophie Matharan	DUMORTIER Michel	
Liste conduite par Sophie Matharan	TOUSSAINT Catherine	
Liste conduite par Sophie Matharan	CRUSOE Stéphane	
Liste conduite par Sophie Matharan	DEMATONS Romy	
Liste conduite par Sophie Matharan	LOGBO Elvis	
Liste conduite par Sophie Matharan	GARDES Véronique	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	FOLLMER Olivier	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	RAMIREZ Alexandra	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	CAUVIN Guillaume	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	GUETTOUCHE Atika	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	MAITRE Eric	
Liste conduite par Olivier FOLLMER	BELLO Rita	
Liste conduite par Maryème BOUSLAM	BOUSLAM Maryeme	
Liste conduite par Maryème BOUSLAM	MONTMARTRE Jean-François	

Fait à . COURDIMANCHE, le 22 mars 2026

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,









(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.